



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

2026.48

78170

DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS PAR LE MAIRE PRESIDENT DE DROIT

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu l'article L. 1650 du code général des impôts,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026.02.06 en date du 15 avril 2026 portant élection des membres titulaires et suppléants de la commission consultative de délégation de services publics locaux,

Considérant que la commission communale des impôts directs est présidée par le Maire ou son représentant,

Considérant qu'il appartient au Maire, président de droit de la commission de désigner son représentant,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer le fonctionnement régulier et continu de la commission communale des impôts directs,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Pierre QUIGNON-FLEURET, troisième Maire-adjoint est désigné représentant du Maire pour présider la commission communale des impôts directs de la commune de La Celle Saint-Cloud.

Article 2 :

A ce titre Monsieur Pierre QUIGNON-FLEURET exercera l'ensemble des prérogatives rattachées à la présidence de la commission communale des impôts directs.

Article 3 :

La présente désignation étant consentie par le Maire, président de droit de la commission, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, il pourra à tout moment la modifier ou y mettre fin, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions et actions entreprises.

Article 4 :

La présente désignation fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes en vigueur.

Article 5 :

Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services et l'intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 07 mai 2026.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Arrêté n°2026.48 du 07 mai 2026

Notifié le :

Pierre QUIGNON-FLEURET :



Le Maire

Richard LEJEUNE

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260507-2026-48-AR
Date de réception préfecture : 12/05/2026